

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

**4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
30 E 31 DI MAGHJU DI U 2018**

N^U 2018/E4/025

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET Petr'Antone TOMASI, PRESIDENT DU GROUPE « CORSICA LIBERA »

OBJET : RESPECTER LA VOLONTE D'APAISEMENT DANS LES JUGEMENTS A VENIR DES MILITANTS NATIONALISTES CORSES.

CONSIDERANT la situation d'apaisement que connaît la Corse depuis plusieurs années,

CONSIDERANT que cette situation a été patiemment construite, notamment par les élus de l'Assemblée territoriale depuis le début des années 2010,

CONSIDERANT que le mouvement national a pris toute sa part dans cette démarche d'apaisement,

CONSIDERANT la décision prise en juin 2014 par le FLNC de sortie de la clandestinité,

CONSIDERANT que depuis lors, aucun événement n'est venu contredire cette décision porteuse de paix,

CONSIDERANT que l'Assemblée de Corse s'est prononcée depuis des années en faveur d'une amnistie, mesure indissociable d'une véritable solution politique,

CONSIDERANT cependant que des procès sont prévus dans les semaines et les mois à venir contre des militants nationalistes,

CONSIDERANT que ces procès concernent des faits relatifs à une période révolue et constituent de ce fait une forme d'anachronisme,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUHAITE que les jugements des procès à venir contre des militants nationalistes corses participent de la volonté d'apaisement manifestée par la société et les élus de la Corse.